

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.
Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clemens, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. OHEIX Hervé, M. CHIALVO Michel, M. WEINLAND Robert, M. DAGORY Laurent, Mme CHAPEL Clarisse, M. RIOLLET Vincent.

Absents excusés:

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 18 février 2022 est faite et approuvée à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal de Chérence réuni sous la présidence de Mme JOLIVET Martine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. VANDEPUTTE Philippe Maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré. Monsieur le maire est sortie de la salle du conseil municipal.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	232 370.51 €	681 669.31 €	144 254.16 €	139 419.12 €
Excédent ou Déficits	+ 449 298.80 €		- 4 835.04 €	

2 -

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 449 298.80 € de la manière suivante: 4 835.04 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé et 444 463.76 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité cette proposition.

Vote de subvention carte CSB et IMAGIN"R"

Monsieur le Maire propose de financer les cartes des transports scolaires par la commune à hauteur :

- de 75 % du montant de la carte IMAGINE" R" pour les scolaires et les étudiants.
- de 50 % du montant de la carte CSB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Votes des subventions aux organismes public et privés

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux organismes privées et publics comme suivant :

- CCAS : 2 500.00 €
- AAVO : 13 000.00 €
- Ami de Chérence : 500.00 €
- Ancien Combattant : 250.00 €
- Foyer rural : 3 500.00 €

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré décide à l'unanimité.

Prime de Naissance

Le vieillissement de la population est une réalité démographique à laquelle la Commune de Chérence est aujourd'hui confronté.

Afin d'encourager l'installation de jeune ménages en résidence principal uniquement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'instauration d'une prime de naissance ou d'adoption en vue de l'équipement matériel pour tous les nouveaux nés ou enfants adoptés, et dont les parents sont installés depuis plus de six mois sur la commune.

Monsieur le Maire propose un montant de 150 euros par enfant sur présentation des pièces suivantes: Deux justificatifs de domicile (un moins de 6 mois et un plus de 6 mois), les pièces d'identité des parents, l'acte de naissance de l'enfant ou le jugement d'adoption et d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B).

Ce dossier sera à déposer en Mairie.

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré décide d'adopter cette proposition à l'unanimité dit que les crédits sont inscrits au budget.

Budget M14- Liste des dépenses à imputer au compte "Fêtes et Cérémonies "(623)

Monsieur le Maire informe la conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'adoption d'un délibération délimitant le périmètre des dépenses à imputer au compte 623 "Fêtes et Cérémonies".

Vu l'article D1617-19 du code générale des collectivités territoriales

Vu l'instruction M14

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé

Considérant que la nature relative aux dépenses "fêtes et cérémonies" revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

Considérant que la chambre Régionale des comptes recommande aux collectivités de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 623 "fêtes et cérémonies"

Considérant que le comptable, ayant l'obligation d'obtenir toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité demande une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 623.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes:

- D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestation culturelles ou touristiques et les divers prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autre présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives et culturelles, ou lors de réceptions officielles,

- Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrat,

- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,

Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Monsieur le Maire demande

- d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 623 " Fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits alloués au budget

après en avoir délibéré Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Demande de subvention après du PNR pour les travaux de consolidation pour sauvegarder le patrimoine du Hameau de Bézu

Monsieur le maire propose de demander une subvention auprès du PNR pour des travaux de consolidation pour sauvegarder le patrimoine du hameau de Bézu pour un montant de 38 160 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 10 voix pour et 1 voix contre d'accepter le devis d'un montant de 24 000 euros TTC de la société STARC et de 14 160 euros TTC de la société Pinchon pour les travaux de consolidations du Hameau de Bézu et de demander une subvention auprès du PNR au titre de la restauration et mise en valeur du patrimoine rural remarquable.

Plan de financement :

total	31 800.00€ HT - 38 160.00€ TTC
PNR 70%	21 000.00€
Fond Propres	17 160.00€ TTC

s'engage à compléter le financement sur ses fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant,

s'engage à prendre en charge le cas échéants la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au auprès du PNR et le taux réellement attribué.

s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention.

VOTE DU BUDGET 2022

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	463 485.76€	70 produits des services	17 742.00€
012 charges de personnel	29 800.00€	73 impôts et taxes	114 300.00€
65 autres charges	56 615.00€	74 dotations participations	77 277.00€
68 dotations provisions	238.00€	75 autres produits gestions	23 000.00€
042 opération d'ordre	10 010.00€	002 résultat reporte	444 463.76€
023 virement à la section d'invest	96 389.00€		
014 Atténuation charges	20 245.00€		
total	676 782.76€	total	676 782.76€

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépense	Libellé	Recettes
21 immo corporelle	221 100.00€	13 subventions d'investisse	114 258.00€
		10 dotation	443.00€
001 solde d'exécution négatif reporte	4 835.04€	1068 excédent fonctiont	4 835.04€
		040 opération d'ordre	10 010.00€
		021 virt de la section fonct	96 389.00€
total	225 935.04€	total	225 935.04€

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif à l'unanimité.

Points travaux

- columbarium : il reste plus que le fleurissement
- abri jardin : la demande de DETR est faite, on attend l'accord
- point d'eau de l'église : la demande de DETR est faite , on attend l'accord
- Maison du 8 rue de l'église : la demande de DETR est faite, on attend l'accord. La cave a été nettoyé la chaudière a été enlevé. Il reste la cuve à fioul à enlever , le devis a été accepté pour un montant de 4 sociétés interviendront pour la restauration de cette maison. La société Innemer entretiendra le jardin le temps des travaux. . Les travaux devront se terminer pour janvier 2023.

PLU

Le commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal administratif de Pontoise. Nous n'avons pas encore les dates de l'enquête. M. Chialvo et M. Oheix demande à Monsieur le Maire une réunion d'information ouverte à tous les Chérençais pour expliquer les modifications du PLU. Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

D 100- Route des Crêtes

Les travaux de l'arrêt de bus sont presque finit. Il reste à faire le marquage au sol et la pose des panneaux. La demande de feu de récompense a été accepté. Il devrait être poser prochainement. Les communes de la Roche Guyon , d'Haute-isle, Vétheuil et Chérence ont demandé l'implantation d'un radar sonore.

Rue de la Coursoupe

Monsieur Oheix demande de faire une étude afin de régler la vitesse dans cette rue.

Association PIVO

approbation de l'adhésion 2022 de l'association PIVO (Pole Itinérant en Val D'Oise) pour un montant de 100€

Art territoire

A partir de juillet 2022, la campagne d'affichage de reproduction d'œuvre artistique organisé par Artterritoires et avec le soutien de la CCVVS et de Chérence débutera au Verger Communal : artiste choisie cette année : Aurélie Mathigot.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 7 Avril 2022 à 19h30 .

séance levée à 22h30

Le Maire

Philippe VANDEPUTTE

CHAPEL Clarisse	
CHIALVO Michel	
DAGORY Laurent	
DE SAINT RIQUIER Mylène	
DI FRANCESCO Josette	
JOLIVET Martine	
OHEIX Hervé	
RIOLLET Vincent	
Von DUNGERN Clémens	
WEINLAND Robert	